

## Activité 4<sup>ème</sup> : Mener une enquête sur une photographie publiée sur les réseaux sociaux

analyser – décrypter – faire preuve d’esprit critique

### IMAGE n°1



Le tweet ne donne pas la source de la photographie.

**9 12 14** : 9 décembre 2014 – Pour information, le 9 décembre est la date anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Cette loi est considérée comme l'un des textes fondateurs de la laïcité en France. Tous les ans, une journée de la laïcité à l'école de la République est organisée le 9 décembre.

**CAF** : caisse d'allocations familiales. Les allocations familiales font partie des prestations familiales destinées à prendre en charge les frais liés à l'entretien et à l'éducation d'un enfant. Cette aide financière versée par l'Etat est réservée aux familles ayant au moins 2 enfants à charge.

**Rosny-sous-Bois** : ville du département de la Seine-Saint-Denis (93)

- **Lire une image**

1/ Quelle est la date de ce tweet ? \_\_\_\_\_

2/ D'après ce tweet, à quelle date et où cette photographie a-t-elle été prise ? \_\_\_\_\_

3/ Décrivez en quelques mots cette photographie ? \_\_\_\_\_

4/ Qu'est-ce qui selon la loi est interdit sur cette photographie ? Comment vérifier que cette information est vraie ? \_\_\_\_\_

- **Mettre en perspective une image**

Article 1<sup>er</sup> de la Constitution de la Vème République du 4 octobre 1958

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Article 1<sup>er</sup> de la Constitution de la Vème République du 4 octobre 1958

Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010

« Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage. »

Article 1<sup>er</sup> de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010  
promulguée par le Président de la République  
suite à son adoption par l'Assemblée nationale et par le Sénat  
et à la décision du Conseil constitutionnel n°2010-613 DC du 7 octobre 2010.

Décision n°2012-297 question prioritaire de constitutionnalité du 21 février 2013

« Le principe de laïcité impose notamment le respect de toutes les croyances, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion et que la République garantisse le libre exercice des cultes\*. »

\*Liberté de culte : liberté d'exprimer sa religion, de la pratiquer et de l'abandonner dans le respect de l'ordre public.

« Comment la Constitution protège-t-elle la laïcité, [https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/comment-la-constitution-protège-t-elle-la-laïcité#:~:text=Le%20premier%20alin%C3%A9a%20de%20l,les%20croyances%20\(%E2%80%A6\)%20C2%BB.](https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/comment-la-constitution-protège-t-elle-la-laïcité#:~:text=Le%20premier%20alin%C3%A9a%20de%20l,les%20croyances%20(%E2%80%A6)%20C2%BB.) »

5/ D'après la loi, l'affirmation de ce tweet « *le port du voile intégral est censé être interdit par la loi...* » est-elle vraie ? \_\_\_\_\_

- **Lui donner du sens**

6/ En tenant compte de vos réponses précédentes, expliquez en quelques mots ce que la personne à l'origine de ce tweet a selon vous, voulu montrer en diffusant cette photographie prise un 9 décembre, journée de la laïcité. \_\_\_\_\_

- **La confronter à une autre image**

**IMAGE n°1**



**IMAGE n°2**



7/ Trouvez les différences entre ces deux images. \_\_\_\_\_

8/ Pourquoi la deuxième image met-elle selon vous, en doute ce qui est rapporté par la première image ?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

9/ Est-ce que la personne à l'origine du Tweet de la deuxième image est la seule à penser ce qu'elle écrit ?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

10/ À la lecture du commentaire de la deuxième image (« Froid dans le dos... SUPPRIMER CAAF C TOUT !!! Et autres... Simple non... »), expliquez en quelques mots ce que la personne à l'origine de ce Tweet a selon vous, voulu montrer en partageant cette photographie ? \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

